

**Objet : MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE POUR LA SESSION
HIVER 2018**

Résolution :

Réunion du : Conseil d'administration : Comité exécutif : Commission des études :

Pour : Information

Pour : Décision

Document(s) annexé(s) :

- **PROJET DE MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE POUR LA SESSION HIVER 2018**

Exposé du dossier :

Le Collège Lionel-Groulx publie, chaque année, un calendrier scolaire où figurent toutes les dates importantes pour les étudiants inscrits à l'enseignement régulier ainsi que pour toutes personnes concernées par le calendrier scolaire.

Ce calendrier est régi par les dispositions légales et réglementaires suivantes : la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (LRQ, c. C-29), le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), ainsi que la convention collective des enseignantes et des enseignants.

Pour la session Hiver 2018, le calendrier doit être modifié afin de tenir compte de la fermeture du Collège le 23 janvier dernier en raison de la tempête hivernale.

Présenté par : Philippe Nasr
Directeur des études

25 janvier 2018
Date

Projet de résolution :

ATTENDU la fermeture du Collège le 23 janvier dernier;

ATTENDU que la commission des études doit donner son avis au comité exécutif concernant la modification du calendrier scolaire;

ATTENDU le respect des dispositions légales et réglementaires régissant l'élaboration du calendrier scolaire :

Il est proposé :

« Que la Commission des études donne un avis favorable au Comité exécutif quant à l'adoption de la modification au calendrier scolaire pour la session Hiver 2018 ».

Proposé par : _____

Et

Appuyé par : _____